

## ACTUALITE

### Zones à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m)

Chères collectionneuses, chers collectionneurs,

Comme vous le savez, la FFVE a mené un long travail de concertation avec les pouvoirs publics afin de permettre à nos véhicules d'époque une libre circulation dans les ZFE-m.


Ces démarches ont reçu une suite favorable dans toutes les Métropoles ayant à ce jour mis en application une ZFE : Paris, Grand Paris, Rouen, Strasbourg, Reims Toulouse et Nice. Les autres Métropoles ayant lancé une consultation sur un projet de ZFE prévoient également cette dérogation.

Au niveau du Gouvernement, le droit à circuler des véhicules de collection, qui constituent un inestimable patrimoine national, a également été entendue, comme en atteste [la lettre](#) que le Premier ministre a adressée à la FFVE.

Cette position avait été clairement exprimée à l'Assemblée nationale par Mme Pompili, ministre de la Transition écologique lors du débat sur la loi « Climat et résilience

#### Extrait de la réponse du Ministre de la Transition écologique Projet de loi Climat et Résilience

**Projet de loi Climat et Résilience**  
Samedi 10 avril 2021 – Assemblée nationale – Séance publique

  
ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Extrait de la réponse de madame Pompili,  
ministre de la Transition écologique

- ✓ .... nous sommes tous **d'accord** sur ces bancs, je crois, pour reconnaître que le véhicules de collection font partie de notre patrimoine, **qu'ils** contribuent de façon positive à notre vie quotidienne.  
.....  
.....
- ✓ .... Mais, je le répète à tous les amoureux des voitures de collection, vous **n'aurez** pas de problèmes avec les ZFE-m. Il faut simplement caler techniquement les choses.

Enfin, les présidents de toutes les agglomérations concernées dans le futur par la mise en place des ZFE-m ont été invités par un courrier du ministre délégué chargé des Transports auprès du ministre de la Transition écologique, M. Jean-Baptiste Djebbari, à mettre en place une dérogation locale pour les véhicules disposant d'un certificat d'immatriculation de collection.

### Regardez le discours du Ministre délégué chargé des transports



« *Les véhicules de collection constituent un patrimoine inestimable industriel et technique, économique et social, culturel aussi.... Ce patrimoine nous devons le protéger.* » M. Jean-Baptiste Djebbari – ministre délégué chargé des transports

Jamais notre passion commune n'a reçu tant de soutiens. Nous comptons sur vous pour partager largement ces bonnes nouvelles, qui contribuent à la préservation de notre patrimoine !

Mais notre droit à circuler ainsi largement reconnu ne saurait nous dispenser d'agir de manière citoyenne lors des épisodes de pic de pollution, qui constituent des cas de force majeure liée à la santé publique. Nous devons faire preuve d'exemplarité et de solidarité lorsque la situation environnementale se dégrade.

Naturellement l'arrêté de ZFE de Paris paru le 28 mai 2021 prévoit la possibilité de restrictions de circulation spéciales lors de ces événements. C'est ce qui s'est produit le week-end dernier, et qui a conduit très malheureusement à devoir annuler la manifestation formidable qu'est la Traversée de Paris. Nous le regrettons tous.

Mesurons les progrès accomplis et continuons tous ensemble à travailler à la défense de notre passion commune.

Bien amicalement

Jean-Louis Blanc

**Jean-Louis Blanc**  
*Président de la FFVE*